



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975- 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 27 octobre 2019

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 192 - Boulevard Eugène Régullon à
Villeurbanne

Demande d'élargissement des trottoirs

Le boulevard Eugène Régullon est une voie structurante, importante pour les piétons. Elle permet à un grand nombre de personnes d'accéder directement au métro Cusset, notamment les habitants des quartiers à forte densité situés au Sud. Elle dessert aussi divers établissements scolaires.

Mais, entre le métro (Cours Emile Zola) et l'impasse Bayet, soit environ 500 m, l'étroitesse des trottoirs est totalement inadaptée à ces fonctions. Les piétons y circulent péniblement, les poussettes très difficilement et les PMR en fauteuil roulant pas du tout car c'est absolument impossible.

Voici notre reportage photo et nos commentaires:



Au N° 18, (photo de gauche, prise vers le Sud), le trottoir s'élargit au droit d'un accès. Pas de chance cet emplacement est occupé régulièrement par du stationnement intermittent lié aux commerces du secteur.

Un peu plus loin, au N° 22 (photo de droite prise vers le Sud) il y a une longue section très étroite. Deux piétons ne s'y croisent qu'avec difficulté. L'accessibilité PMR n'est pas assurée.



Au N° 34 (photo de gauche, prise vers le Sud), l'étroitesse est encore aggravée par le poteau en ciment implanté sur le trottoir. Un piéton passe à peine.

Au N° 37 (photo de droite, prise vers le Nord) deux propriétés sont en avancée sur l'alignement de façades. Le passage est précaire sur le trottoir étroit, au ras de la circulation. Attention à ne pas trébucher à l'approche d'une voiture lancée !



Au N° 38 (photo de gauche, prise vers le Nord), cet écolier passe à peine. Il ne pourra pas croiser un piéton en sens inverse. Plus loin s'annonce une restriction plus forte, encore due à un poteau encombrant.

Au N° 73 (photo de gauche, prise vers le Nord), même situation. Un piéton à forte carrure va frotter côté façade ou côté voitures en stationnement en passant !



Au N° 104 (photo de gauche, prise vers le Nord), nouvelle propriété en avancée sur l'alignement. Même situation qu'au N° 37 ci-dessus.

La photo de droite est un détail pris à la même adresse, vers le Sud. Comme ci-dessus, localement le passage est très difficile pour un piéton seul du fait d'un nouveau poteau encombrant sur trottoir

En conclusion, cette situation très ancienne est indigne de la ville.

Nous demandons que ces trottoirs soient enfin élargis à une valeur convenable, correspondant à la norme "accessibilité" en vigueur.

Compte-tenu de la configuration, cela passe inévitablement par une réduction du stationnement autorisé sur chaussée ou par le statut "Zone de rencontre".

Destinataires :

- M. Jean-Paul Bret, Maire / Mmes et M. Didier Vuillerme, Dany Montois, Claire Le Franc et Myriam Groszopet, Adjointes au maire
- M. Franck Neyron, Ville de Villeurbanne
- M. Pierre Abadie, Vice-président du Grand Lyon
- Mme et MM. Catherine David, Pierre Soulard, Laurent Segouin et Damien Franc, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie
- Le Progrès